

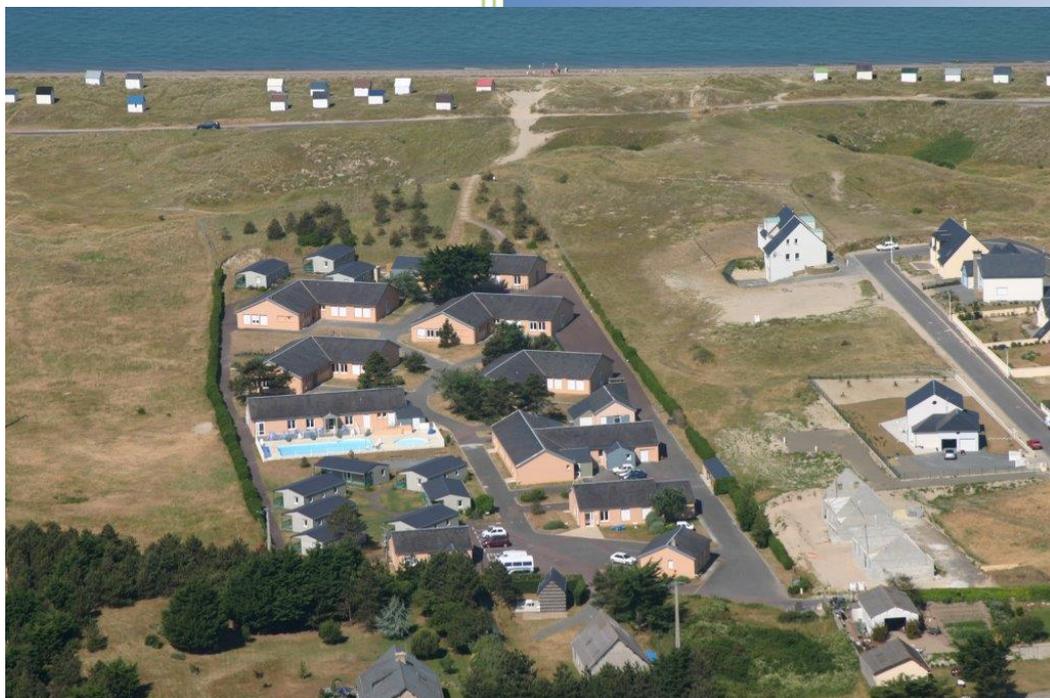
GOUVILLE-SUR-MER

Normandie

Résidence « Les Sables d'Or » ***

« Hébergements Légers »

Réf : 125 003 03



ADRESSE DU CENTRE Accueil/Remise des Clés

Village de Vacances Les Sables d'Or ***
16, Impasse des Roquerets
50560 GOUVILLE SUR MER

Tél : 02.33.47.82.76

MAIL: sablesdor@laliguenormandie.org

• Horaires d'ouverture :

Eté

De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Automne

Samedi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Autres jours : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

BIENVENUE !

Votre séjour à la résidence « Les Sables d'Or »

Site

Au centre du littoral ouest de la Manche, au cœur de la côte des havres, à 5 km d'Agon-Coutainville et 15 km de Coutances, Gouville-Sur-Mer est une ville de 1 800 habitants comptant 5 000 résidents l'été.

Le Village de Vacances niché sur la cote des plus grandes marées d'Europe, est blotti aux creux des dunes, face à la plage, avec son agriculture, sa mytiliculture et ses parcs ostréicoles. À 1,8 km du cœur du village, capitale de l'huître de pleine mer, c'est un lieu idéal pour des vacances familiales.

Cadre de vie

Accessible aux personnes en situation de handicap (*Label Tourisme et handicap*), le Village de Vacances « **Les Sables d'Or** » vous propose 14 gîtes et 6 mobil-homes regroupés en 3 hameaux installés sur 2,5 hectares de terrain clos. Situé à 2 kms de tous les commerces, au cœur des havres, le village de vacances est un petit havre de paix entre terre en mer :

- **le Hameau de la plage**, composé de 3 gîtes et d'une maisonnette situés à proximité des dunes et de la plage
- **le Hameau du parc**, composé de 7 gîtes et de 3 maisonnettes traditionnelles situés à proximité de la piscine.
- **le Hameau du phare**, composé de 6 mobil-homes situés à l'entrée du village de vacances à proximité de l'accueil

Infos Pratiques

Arrivée et Départ

- **Remise des clés**

Vous êtes attendus le premier jour entre 16H00 et 20H00. En cas d'arrivée tardive, nous vous remercions de bien vouloir nous prévenir.

Après les démarches administratives, un accompagnement individualisé vous permettra de découvrir les lieux.

Votre séjour se terminera le dernier jour à 10H00.

- **Horaires de la réception**

Tous les jours de la semaine de 9H00 à 12H00 et de 14h00 à 19h00 (horaires d'été).

Nos hôtesse vous transmettront vos messages, votre courrier et pourront vous fournir des documentations sur la région. Vous y trouverez aussi cartes postales et souvenirs...

Une réunion d'accueil vous sera proposée le dimanche en fin de matinée, à l'issue de laquelle, un cocktail de bienvenue vous sera offert.

Services inclus

- **Téléphone** Point-phone à pièces sur site
- **Stationnement** parking privé dans l'enceinte du Village Vacances.
- **WIFI** : Accès gratuit
- **Kit bébé** : lit bébé ; draps housse pour bébé ; chaises hautes, baignoire
- **Divers** : Espace presse ; point infos touristiques ; prêt de jeux de société et livres ; prêt de matériel adapté pour personnes à mobilité réduite (tiralò, fauteuil accès plage)
- **Bibliothèque** : livres à disposition pour les enfants et les adultes

Services avec participation

- **Buanderie**
 - ✓ Machine à laver et sèche linge à disposition : Jetons en vente à l'accueil, 4 € le jeton lavage (lessive fournie) et 3 € le jeton séchage.
 - ✓ Tables à repasser et fer à disposition
- **Bar avec terrasse** (en fonction des périodes)
- **La location de linge de toilette**
 - ✓ Possibilité de location d'un Kit de toilette : 9 € (le signaler lors de la réservation), grande serviette, 1 petite serviette, 1 tapis de bain.
- **Lits faits à l'arrivée, 30 €** (Attention nous prévenir avant votre arrivée)
- **Le ménage de fin de séjour, 2/3 personnes 59€ / 4/5 personnes 72€ / 6/8 personnes 81€**
- **Navette gare de Coutances, 25 €** (aller 16h30 et retour 8h55 l'été)
- **Location** de vélos (2 € la journée par VTT).
- **Repas non inclus dans la prestation que vous avez choisie (du 04/07/20 au 31/10/20)**
 - ✓ Repas à l'arrivée ou pendant votre séjour (plats chauds ou plateau de fruits de mer à emporter (avec supplément) ou livrés dans votre gîte, carte à consulter à l'accueil, sur réservation.
 - ✓ Panier garni à l'arrivée, 12€/personne sur réservation, produits régionaux : 1 entrée, 1 plat (conserves ou bocal), 1 dessert, ¼ de vin ou de cidre, 25 cl d'eau.
 - ✓ Panier repas le jour du départ, sur réservation. Tarif par personne : 8€
- ✓ **Formule VIP en location (du 04/07/20 au 31/10/20)**
 - ✓ Draps et linge de toilette fournis, lits faits à l'arrivée, ménage de fin de séjour réalisé sauf coin cuisine : location de 2/3 pers : 115€/séjour, location 4/5 pers : 174€/séjour, logement 6/7 pers : 230€/séjour.
- ✓ **Formule Confort + en location (du 04/07/20 au 31/10/20)**
 - ✓ Draps et linge de toilette fournis, lits faits à l'arrivée : 16€/pers/séjour.

SÉJOURS EN LOCATION

Hébergement

Le Hameau de la plage se compose :

- ✓ De 3 gîtes de 42 m2 chacun, accueillant chacun 4/6 personnes, totalement de plain-pied, composés d'une chambre avec deux lits jumeaux, et de 2 chambres : 1 avec lit double et 1 avec lits superposés, d'un sanitaire avec lavabo et douche, d'un WC indépendant et d'un séjour spacieux avec kitchenette équipée (réfrigérateur avec partie congélateur, lave-vaisselle et four micro-onde) comprenant table, chaises et banquette convertible et, ouvrant sur une large terrasse extérieure couverte de 20 m2 .

Et

- ✓ De 1 maisonnette accolée de 46 m2, adaptée pour l'accueil de personnes handicapées, accueillant 4 à 8 personnes, totalement de plain-pied, composée d'une chambre avec 1 lit double et d'un sanitaire complet adapté aux handicapés, d'une chambre de 3 lits superposés, d'un sanitaire avec lavabo douche et WC et d'un séjour spacieux avec kitchenette équipée (réfrigérateur avec partie congélateur, lave-vaisselle, four traditionnel et micro-onde) comprenant table, chaises et banquette ouvrant sur une large terrasse extérieure de 20 m2.

Et

- ✓ De 1 gîte de 2/3 PMR : 1 de 40 m2 avec séjour comprenant un canapé lit, 1 chambre spacieuse avec 1 lit double. Terrasse et kitchenette aménagée (plaque de cuisson, four, lave vaisselle, réfrigérateur, micro-onde, cafetière), salle d'eau, WC et terrasse.

Le Hameau du parc se compose de:

- ✓ 7 gîtes de 42 m², accueillant 4/6 personnes, totalement de plain-pied, composé d'une chambre avec deux lits jumeaux, et de 2 chambres : 1 avec lit double et 1 avec lits superposés, d'un sanitaire avec lavabo et douche, d'un wc indépendant et d'un séjour spacieux avec kitchenette équipée (réfrigérateur avec partie congélateur, lave-vaisselle et four micro-onde) comprenant table, chaise et banquette et ouvrant sur une large terrasse extérieure couverte de 20 m²

Et

- ✓ 2 maisonnettes de 46 m², accueillant 3 à 5 personnes, totalement de plain-pied, composée d'une chambre de 2 lits jumeaux, d'une chambre de 3 lits dont 2 superposés, d'un sanitaire avec lavabo douche et WC et d'un séjour spacieux avec kitchenette équipée (réfrigérateur avec partie congélateur, four traditionnel, lave-vaisselle et micro-onde) comprenant table, chaises et banquette ouvrant sur une large terrasse extérieure de 20 m². Ces deux des maisonnettes sont adaptées pour l'accueil de handicapés.

Et

- ✓ Une maisonnette accolée de 46 m² accueillant 4 à 8 personnes, totalement de plain-pied, composée de 2 chambres : 1 de 2 lits jumeaux et 1 de 4 lits simples et d'1 lit superposé, d'un sanitaire avec lavabo douche, WC indépendant et d'un séjour spacieux avec kitchenette équipée (réfrigérateur avec partie congélateur, lave-vaisselle, four traditionnel et micro-onde) comprenant table, chaises et banquette-lit (2 couchages) ouvrant sur une large terrasse extérieure de 20 m².

Le Hameau du phare se compose de:

- ✓ 6 mobil-homes de 30 à 35 m² avec terrasse extérieure, accueillant de 4 à 6 personnes, non accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Mobil-home 4 personnes : une chambre avec couchage de 140, une chambre avec 2 lits simples.
Mobil-home 5 personnes : une chambre avec couchage de 140, une chambre avec 1 lit simple et 1 lit superposé.
Mobil-home 6 personnes : une chambre avec couchage de 140, 2 chambres avec 2 lits simples.
Tous les mobil-homes sont équipés d'un sanitaire avec lavabo douche et WC séparés, d'un séjour avec banquette convertible et d'un espace kitchenette équipée (réfrigérateur, micro-onde, plaque de cuisson, cafetière, bouilloire).

Tous les gîtes et mobil-homes sont équipés d'un barbecue et d'un salon de jardin. Les terrasses sont implantées de manière à permettre à chaque famille de profiter au maximum du soleil.

Ils disposent de l'équipement en ustensiles de cuisine et en appareils ménagers permettant de vivre dans de bonnes conditions. Les gîtes et les mobilhomes, sont équipés d'un TV écran plat. Draps fournis, lits non faits à l'arrivée.

Attention : Les produits d'entretien, le papier toilette, les torchons, serviettes de toilettes et de table, serviettes de bain ne sont pas fournis.

Bébés – accueil à partir de 0 ans

Matériels à votre disposition (à réserver avant votre arrivée) :

- ✓ lit bébé
- ✓ Draps pour bébé
- ✓ Chaises Hautes
- ✓ Baignoire
- ✓ Activités enfants accessibles à partir de : 2 ans

Nous vous rappelons qu'en vertu du décret 95 949 du 25/08/1995, «les couchages en hauteur (lits superposés) ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 ans».

Rappel : ne dépassez jamais la capacité maximale de personnes autorisées dans le logement. Pour des raisons de sécurité, nous devrions vous en interdire l'accès (exemple un appartement de 6 personnes ne peut-être loué que pour 6 personnes, un bébé étant considéré comme une personne).

Le prix comprend

- La location du 1er jour 17H00 au dernier jour 10H00,
- La fourniture des draps,
- L'animation adultes et les animations enfants suivant les dates indiquées.
- Ecran plat mural dans gîtes et mobilhomes.
- L'accès WIFI dans les gîtes et les mobilhomes.

Le prix ne comprend pas

- La caution de 200€ à verser à l'arrivée. (Restituée au départ après état des lieux),
- Les repas,
- Le ménage de fin de séjour
- La taxe de séjour (0.70 cts / jour par personne de + de 18 ans, tarif 2019)
- Le linge de toilette, les dépenses personnelles

Restauration

Selon les périodes, vous avez la possibilité de déjeuner ou dîner dans le restaurant du village de vacances, pour les résidents qui souhaitent la prestation supplémentaire des repas, à emporter ou sur place prévenir l'accueil qui vous indiquera les tarifs.

Nous vous proposons les menus du jour en formule cuisine traditionnelle ou plats à la carte (ex : plateau de fruits de mer, moule frites, etc...).

Accueil des personnes à mobilité réduite

Notre Village est équipé de 3 gîtes spécialement conçus pour accueillir les personnes à mobilité réduite (portes plus larges, rampes d'accès, sanitaires adaptés).

Tous les équipements et toutes les activités sont accessibles. (Cerf-volant, char à voile biplace, piscine avec ascenseur, tiralos...).

Les personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés à se déplacer devront le préciser à la réservation et en informer la Direction du Village par mail afin que l'on puisse leur attribuer un gîte adapté.

Entretien de votre logement

Un état des lieux sera effectué lors de votre départ.

- **A votre arrivée** : nous vous remettons un logement propre et son équipement complet ainsi qu'une feuille d'inventaire. Nous vous remercions de remettre votre feuille d'inventaire dans les 24 heures suivant votre arrivée à l'accueil en indiquant les manques éventuels. Dans le cas où vous constateriez une anomalie dans votre logement, signalez-le à l'accueil le plus rapidement possible afin que nous fassions intervenir immédiatement notre équipe d'entretien.
- **Durant votre séjour** : vous trouverez dans votre logement le matériel de base vous permettant d'assurer l'entretien de votre logement.
- **A votre départ** : nous vous remercions de prendre rendez-vous à l'accueil quelques jours avant votre départ afin de déterminer l'heure de rendez-vous pour l'état des lieux.

Nous vous rappelons que vous devez rendre un logement propre. Si vous le souhaitez, vous pouvez réserver un forfait ménage. Dans ce cas, le ménage sera effectué par notre personnel.

Loisirs

Inclus en accès libre

PISCINE

- Découverte et pataugeoire chauffées
- Ascenseur accès bassin pour les personnes à mobilité réduite
- Transats
- Taille du bassin : 15m x 7 m et pataugeoire de 4 m de diamètre.
Profondeur mini : 1 m - maxi : 1 m 70
- Période de fonctionnement de mi mai à mi septembre

DIVERS

- 2 Boulodromes : terrain de pétanque sur place. (Prêt de boules).
- Aires de jeux pour enfants.
- Pôle d'activités autour du vent
- Salle de jeux
- Bar ouvrant sur la piscine avec terrasse
- Salle polyvalente

Avec participation

- Char à voile et cerf-volant (voir tarifs sur place à partir de 8 ans).
- V.T.T (2 € la journée par VTT).

Animations (inclus du 04/07 au 29/08/2020)

Activités sportives :

- Tournoi de pétanque (2H00)
- Jeux apéro (3/sem.) 1H30
- Réveil musculaire : 5 séances/sem. (5H00)
- Aquagym : 5 séances / sem. (5H00)
- Initiation Kimball (2H00) ; 1 séance de char à voile (à partir de 8 ans et sous réserve des conditions météorologiques et des horaires de marées) (1H30) ; 1 séance de pilotage de cerf-volant (1H30)
- Randonnées découvertes de la dune et du Havre de Blainville (3H00).
- Découverte : course d'orientation (2H00)

Activités diverses :

- Découverte et visite du château de Pirou (2H00)
- Découverte du milieu
- Visite d'un atelier ostréicole

Animations (inclus du 17/10 au 31/10/2020)

Animation village de vacances

- 1 séance d'initiation au char à voile (1h30)
- 1 séance d'initiation au pilotage de cerf-volant (1h30)
- Randonnées découvertes de la dune
- Découverte : course d'orientation (2h)

Pour les enfants et ados

Animations et clubs (inclus du 04/07 au 29/08/2020)

Trois clubs, avec encadrement spécialisé, accueillent vos enfants pour leur plus grand plaisir ! (Répartition des groupes variable en fonction des effectifs).

Activités encadrées

- **Le mini-club** accueille vos enfants de 2 à 5 ans, durant 3 demi-journées + une journée continue + soirées. Les animateurs diplômés ou stagiaires proposeront de nombreux ateliers, des jeux, des jeux de plage et des balades.
- **Le club-enfants** accueille les jeunes de 6 à 11 ans du lundi au vendredi durant 3 demi-journées + une journée continue + soirées. L'équipe d'animateurs diplômés ou stagiaires proposera des jeux, des ateliers, des balades et des visites découvertes au grand plaisir des jeunes vacanciers.
- **Le club-jeunes** accueille les 12/17 ans du lundi au vendredi aux cours de 5 demi-journées + soirées. Les animateurs diplômés ou stagiaires proposeront des animations spécialement adaptées à cette tranche d'âge : balade en VTT, jeux, visites, animations sportives...Le programme sera défini en concertation avec les jeunes.

Activités encadrées

- Le mini-club accueille vos enfants de 2 à 5 ans, durant 2 demi-journées + une journée continue + une soirée veillée avec repas par semaine. Les animateurs diplômés ou stagiaires proposeront de nombreux ateliers, des jeux, des jeux de plage et des balades.
- Le club-enfants accueille les jeunes de 6 à 11 ans du lundi au vendredi durant 3 demi-journées + une journée continue + une soirée veillée avec repas par semaine. L'équipe d'animateurs diplômés ou stagiaires proposera des jeux, des ateliers, des balades et des visites découvertes au grand plaisir des jeunes vacanciers.
- Le club-jeunes accueille les 12/17 ans du Lundi au vendredi aux cours de rendez-vous ponctuels. Les animateurs diplômés ou stagiaires proposeront des animations spécialement adaptées à cette tranche d'âge : balade en VTT, jeux, visites, animations sportives...

À proximité

- Activités et excursions possibles à proximité (non incluses) :
 - Char à voile et cerf-volant (voir tarifs sur place).
 - V.T.T (2 € la journée par VTT).

Chaque semaine, notre équipe vous proposera 1 excursion parmi les suivantes :

- Les **Iles Chausey**, à seulement quelques encablures de la Côte
- le Cap de la Hague
- le Nez de Jobourg
- la Maison de Jean François Millet
- le jardin de Jacques Prévert et Port Racine, le plus petit port de France
- dégustation d'huîtres
- Coutances et sa cathédrale
- le **Mont Saint-Michel**, merveille mondiale
- La **Cité de la Mer à Cherbourg**, site unique consacré à l'aventure de l'homme sous l'eau où vous pourrez entre autre découvrir « Le Redoutable », le plus grand sous-marin visitable au monde.

A proximité du centre vous avez la possibilité de découvrir :

- **Jersey et Guernesey**, un autre monde
- Bayeux et la tapisserie de la Reine-Mathilde
- **Caen et le Mémorial pour la Paix**
- Saint-Malo, cité des corsaires
- **les plages du débarquement**
- le **Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**, un espace totalement naturel et ses observatoires ornithologiques
- Villedieu capitale du cuivre

Attention ! Si vous souhaitez visiter Jersey ou Guernesey :

Chacun des membres de la famille doit être en possession de sa carte d'identité. Les mineurs confiés à des amis ou parents non directs doivent de surcroît avoir une autorisation de sortie de territoire (à faire établir au Commissariat ou à la Mairie de votre ville).

OFFICE DE TOURISME :

Office de tourisme
Place de l'église
50 560 GOUVILLE / MER
02.33.47.84.33

Les accès :

→ Par la route :

Du Nord, de l'Est et de la Région Parisienne :

PARIS/CAEN par A13, puis CAEN/SAINT-LO par A 84 (sortie à Torigni sur Vire – St-Lô). Puis ST-LO/COUTANCES par D 972 (30 Km). Ne pas rentrer dans Coutances mais suivre la rocade de contournement. Au dernier rond-point, prendre la direction de Gratot sur la D 244 jusqu'au prochain rond point et ensuite prendre la D 268 direction Gouville sur Mer. Traverser le bourg de Gouville sur Mer. Au rond point du phare, direction la plage et suivre les indications « Les Sables d'Or » (à 400 mètres du rond point).

Du Sud-ouest et du Centre :

RENNES – LAVAL – LE MANS /AVRANCHES : puis AVRANCHES/GRANVILLE par D 973 (26 km). Ne pas rentrer dans Granville, mais à 4 km prendre direction Coutances. GRANVILLE/COUTANCES par D 971 (30 km). A l'entrée de Coutances, prendre direction Agon-Coutainville pendant 9 km. Puis au Pont de la Sienne, prendre la D 650 à droite direction Lessay - Gouville sur Mer pendant 8 km. Au rond point du phare prendre à gauche, direction Gouville - Plage et suivre les indications « Les Sables d'Or » (à 400 mètres du rond point).

→ Par le train :

- Gare de COUTANCES (15 km) : Prévoir changement en gare de CAEN ou LISON
- Gare de GRANVILLE (40 km) : direct de Paris – Montparnasse. Taxis sur la place de la gare.
- Gare de CARENTAN (40 km) : direct de PARIS – St Lazare. Taxis sur la place de la gare

Accueil possible en gare de COUTANCES (25 € aller/retour par famille). Merci de nous prévenir 3 jours à l'avance (aller 16h30 et retour 8h55)

Transfert sur place possible pour approvisionnement : Oui. (12 € / Famille). Prévenir la veille.

Toutes nos équipes se mobilisent pour que vous passiez un agréable séjour !



PENSEZ-Y

- Votre confirmation d'inscription à présenter à l'accueil à votre arrivée
- Le chèque de caution de 200€
- La taxe de séjour 0.70 €/nuit/personne (tarif 2019)
- Les animaux sont acceptés, 46€/animal/semaine. (Apporter le carnet de vaccinations)

IMPORTANT : Dans le cas où vous auriez des demandes ou des souhaits particuliers, nous vous remercions de nous les adresser par mail ou courrier en précisant votre nom et vos dates de séjour, au minimum 2 semaines avant votre séjour. Dans la mesure du possible, nous répondrons à votre demande. Dans le cas contraire, nous vous en informerons rapidement.

FICHE D'APPRECIATION : dans le souci d'amélioration constante de nos réalisations, les remarques de nos participants nous sont précieuses. C'est pourquoi nous vous remercions par avance de bien vouloir retourner au "bureau qualité" votre fiche d'appréciations.

Assurance

LOCATION :

S'agissant de l'ensemble des produits de location d'appartements ou de gîtes, aucune assurance n'est incluse dans nos prix de vente. Ce type de prestation ne couvre que l'acte de location sans aucune autre prestation ou activité.

Nous vous rappelons qu'il relève du choix et de la responsabilité de chaque participant de souscrire auprès de l'assureur de son choix les assurances concernant les risques locatifs temporaires.

S'agissant de locations d'appartements intégrés dans une structure Vacances Passion qui offre des prestations et des activités, il va de soi que l'ensemble des prestations et activités organisées en complément optionnel par Vacances Passion entrent dans le cadre des assurances souscrites par Vacances Passion au bénéfice de tous ses usagers.

L'assurance ne peut intervenir après la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux, les espèces, les bicyclettes ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle.

Vacances Passion

21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20

Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379
Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04

www.vacances-passion.org

Ce document est remis à titre indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. De plus en règle générale, les prestations annexes (piscine) peuvent être fermées les jours d'arrivée ou un jour dans la semaine pour entretien.

M.A.J : 23/03/2020



GUIDE SANITAIRE POUR LES VILLAGES VACANCES DANS LE CONTEXTE DE COVID-19

version 6 du 9 juin 2020

●SOMMAIRE●

Fiche votre personnel	page 3-4
Fiche ménage	page 5
Fiche accueil-réception	page 6-7
Fiche restauration	page 7
Fiche piscine	page 8
Fiche animations.....	page 9
Fiche cas suspects	page 10
Annexes	page 11-13

VOTRE PERSONNEL



ORGANISATION



- Nomination d'un référent de l'application des mesures de prévention COVID-19 au sein de chaque structure.
Il(elle) aura notamment la responsabilité de :
 - Mettre en place les mesures générales ainsi que celles spécifiques à l'exploitation de son site,
 - Prendre les actions préventives et correctives ainsi qu'effectuer l'amélioration continue de l'application des mesures sanitaires,
 - S'assurer que le personnel est correctement sensibilisé, formé et applique les mesures de prévention des risques sanitaires,
 - Appliquer la procédure en cas de suspicion de cas de COVID-19,
 - S'assurer de la conformité des mesures et procédures en lien avec les demandes du gouvernement,
 - Maintenir à jour l'ensemble des procédures,
 - S'assurer du suivi des stocks d'équipements, matériels et produits,
 - Mettre à jour les documents de référence,
 - Effectuer régulièrement un bilan de l'application des procédures de sécurisation sanitaire,
 - S'assurer de la mise à jour et de la conservation et de la mise à disposition des documents de procédures liés au COVID-19.
- Organisation de l'arrivée des collaborateurs par un espace où seront installé le nécessaire de désinfection (savon ou gel hydroalcoolique) et remis les dispositifs de protection (masques grand public, gants pour certaines fonctions).
- Dans les structures où cela s'applique et est possible, réorganisation des plannings afin de limiter les regroupements de collaborateurs à un poste de travail donné.
- Organisation des horaires et des lieux de repas du personnel afin d'appliquer les règles de distance et les gestes barrières.
- Pour les métiers concernés, vérification de la sectorisation et de la protection des tenues propres dans les vestiaires. Prévoir un changement de tenue de travail à chaque prise de poste et prévoir la fréquence de lavage en conséquence.
Le linge sale devra être disposé dans des sacs spécifiques accessibles sans manipulation manuelle.
- Organisation de la sortie des collaborateurs par un espace où sera installée une poubelle (à commande non manuelle et contenant un sac poubelle doublé) destinée au jet des éléments de protection jetables.



SENSIBILISATION ET FORMATION

- Mise à disposition d'un guide (tutoriel/e-learning, ou autre format) sur les mesures barrières pour les salariés dans le cadre de l'exercice de leur métier.
- Réalisation de réunions d'information (sur la base des éléments du guide) avec l'ensemble des collaborateurs pour transmettre les nouvelles procédures et ainsi les sensibiliser aux risques et aux nouveaux protocoles à mettre en place avec des sessions spécifiques selon les différents services (réception, étages, restaurant, back office, ...). Privilégier les réunions téléphoniques.
- Une communication spécifique sur la localisation des différents points de lavage des mains et/ou des distributeurs de gel hydroalcoolique sera réalisée sur site. Des supports visuels judicieusement placés rappelleront les étapes nécessaires pour se laver les mains efficacement.
- Des supports visuels rappelleront la bonne procédure pour mettre/porter et enlever un masque.
- Diffusion à destination des salariés d'un référentiel de bonnes pratiques ainsi que sensibilisation pour qu'ils puissent signaler/alérer les situations anormales sur le lieu de travail.
- Possibilité d'administration de questionnaires pour s'assurer du correct niveau d'information du personnel si nécessaire.



RELATIONS AVEC LES PRESTATAIRES-FOURNISSEURS

- Sensibilisation et information préalable à destination des prestataires extérieurs intervenant dans l'établissement (restriction des accès, respect des gestes barrières pour les livreurs, mise à disposition de gel hydroalcoolique...).

MÉNAGE

& DÉSINFECTION



ORGANISATION

- Protocole complet sanitaire et hygiène revu pour tenir compte des spécificités du virus et adapté à chaque espace (mis à jour régulièrement). Cela comprendra notamment, mais pas uniquement : utilisation de nouveaux produits désinfectants si ceux existants ne suffisent pas, nettoyage plus régulier des poignées de portes...
- Augmentation de la fréquence de lavage des uniformes.
- Procédure renforcée de nettoyage des zones sensibles et en «back office».
- Mise en place spécifique de procédures de gestions des déchets dès que la poubelle est pleine, mettre le sac dans un 2ème sac poubelle 24h avant la mise dans la filière d'ordures.
- Augmenter l'aération des parties communes. Créer des rondes de désinfections régulières dans les espaces communs pendant les périodes d'ouverture. Insister sur la désinfection des parties fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs..). Afficher de manière visible au public les horaires de rondes de désinfection de l'espace.



ESPACES PRIVATIFS

- Le ménage doit être effectué avec un masque.
- Désinfection des logements par pulvérisation de virucide sur certains villages et aération maximale.
- Révision du planning de nettoyage des hébergements pour éviter autant que possible le travail en duo.
- Privilégier un nettoyage-désinfection humide. Insister sur les parties fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs, dossiers de chaises..).
- Encadrer l'étape de récupération du linge et des draps (si service disponible) dans le respect de la Fiche Métier rédigée par le Ministère du travail.
Respecter idéalement un temps de latence d'au moins 3 heures avant la prise en charge des draps et du linge.
- Laver le linge de lit entre chaque client avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum), en incluant également les parures de lit et les protège oreillers et matelas qui peuvent être également à usage unique.
 - lorsqu'un logement se libère, placer le linge de lit sale dans un sac à usage unique. L'ensachage du linge de lit sale doit être réalisé dans le logement du client, et de préférence par le client lui-même.
 - en cours de séjour, les clients doivent placer leur linge sale dans un sac hermétique à usage unique leur ayant été fourni préalablement, et de préférence le déposer à l'extérieur du logement devant leur porte sur une plage horaire fixée.
- Demander aux clients de démarrer un programme lave-vaisselle à 60°C avec la vaisselle qu'ils ont utilisée avant de quitter le logement.

ACCUEIL-RÉCEPTION



ORGANISATION

- À titre préventif avoir à disposition des publics des kits (masques, gel, etc.), et les inciter à se nettoyer les mains avec la solution hydroalcoolique ou savon, à tous les points de contact du parcours client, et plus particulièrement à l'entrée et la sortie des espaces particulièrement sujets à densification (entrée des bâtiments, sanitaires, restauration, réception...).
- Dans les espaces intérieurs rappeler aux clients qu'ils doivent porter un masque grand public conforme, propre et correctement mis à l'entrée pendant les déplacements. Dans les espaces extérieurs le port du masque n'est requis que lorsque le respect de la distance de sécurité est incertain.
- Réaménager les espaces de manière à faire respecter les distances de sécurité sanitaire : 1 mètre entre chaque personne.
- Equipement des comptoirs d'accueil (caisse, réception...) de pare-haleines en plexiglass + masques pour le personnel de réception.
- Dans les structures où cela est possible (notamment en haut de gamme) mise à disposition complémentaire de contenants individuels de gel désinfectant dans le coffret de produits d'accueil.



CIRCULATION

- Mise en place d'éléments de signalisation spécifique (marquage au sol, mural, sur les sièges...), voire de séparation en plexiglas quand cela est possible pour garantir le maintien des distances de sécurité, entre les clients, y compris dans les files d'attente susceptibles de se former à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.
- Dès que possible, s'assurer de la fluidité des files d'attente et du respect du marquage au sol.
- Espaces d'attente : réduction/suppression des espaces d'attente ou réduction du nombre de places assises, de manière à ce que les distances entre individus soient respectées.
- Dès que possible, ségrégation des flux entrées et sorties des clients et/ou marque de sens de circulation à l'intérieur des établissements (couloirs, allées...).
- Mettre à disposition des distributeurs de produits hydroalcooliques dans les parties communes les plus fréquentées.



PAIEMENT

- Favoriser le paiement par carte bancaire si possible sans contact. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement. Accepter les pourboires par CB.
- Dès que possible, développement de solutions “Contactless Experience” avec des applications mobiles de paiement (par exemple, par scan du code barre) pour réduire les délais d’attente.



COMMUNICATION

- - Affichage et communication des règles d’hygiène, de distanciation et des gestes barrières dans l’ensemble des espaces.
- Brief rapide de sensibilisation des clients à l’accueil de l’établissement.
- Communiquer largement sur cette charte : emailing pré-séjour, site internet, affichage dans les établissements, appli, TV en chambre (si applicable), chevalet... en interne et en externe
Notamment communiquer en amont pour que les clients apportent leurs propres masques pour toute personne de plus de 11 ans.

RESTAURATION

OU SALLE DE PETIT-DÉJEUNER



ORGANISATION

- Disposition laissant 1m minimum de distance entre chaque table.
- Une cellule familiale par table (maximum 10 personnes).
- Port du masque pour les serveurs.
- Port du masque pour les clients lors des déplacements.
- Dans les structures où cela s’applique et est pertinent, possibilité de création d’un espace de restauration temporaire dans le hall s’il est plus grand que la salle de restaurant/petit-déjeuner
- Accentuer les process hygiène de cuisine et notamment réception des marchandises, nettoyage des produits ...
Mise en place d’un process de lavage des mains toutes les 30 minutes pour tous les collaborateurs.
- Port obligatoire du masque et de gants pour les équipes manipulant des aliments
- Pas de buffet (sauf géré par un serveur).



LES PISCINES

OU ESPACES AQUATIQUES



ORGANISATION



- Limitation de la capacité d'accueil des piscines et espaces aquatiques, suivant les prescriptions du HCSP* , pour permettre la mise en place de la distanciation sociale et respecter les recommandations des autorités.

Pour les piscines, intérieures privilégier les ventilations/ ouvertures naturelles cet été.

*Rappel : la capacité d'accueil des piscines est le nombre maximal de personnes (baigneurs et non baigneurs) pouvant se trouver simultanément dans l'établissement.

- Réglementairement, pour les piscines couvertes, cette capacité ne peut pas dépasser 1 baigneur par mètre carré (m²) de plan d'eau. Il paraît toutefois plus sûr de compter 2 baigneurs pour 3 m², voire 1 pour 2 m².
- Réglementairement, pour les piscines en plein air, cette capacité ne peut pas dépasser 3 baigneurs pour 2 m² de plan d'eau.

NB : Le HCSP maintient la recommandation des 4m² entre chaque baigneur dans et en dehors des bassins extérieurs ou intérieurs ce qui conditionne le taux de fréquentation. Cette mesure est maintenue provisoirement en cette période de déconfinement et sera rapidement ré-évaluée après le 22 juin.

- Organiser l'entrée avec marquage au sol pour respecter les règles de distanciation et si possible sens de circulation pour éviter que les entrants se croisent avec les sortants.
Affichage à l'entrée des gestes barrières, règles de distanciation, restrictions d'accès (habituelles + troubles respiratoires et digestifs).
Affichage dans les sanitaires et près des bassins des gestes barrières et règles de distanciation.
- Ajuster les réglages de l'eau pour être toujours dans le haut de l'abaque en termes de chlore actif dans l'eau.
- Réduire ou supprimer (si désinfection trop difficile) les mobiliers type transats afin de respecter la distanciation sociale et de faciliter le nettoyage des plages du bassin.
- Mise à disposition de gel et produits désinfectants dans les vestiaires.
Fermer les vestiaires collectifs.
Supprimer le prêt de matériel/jeux aux baigneurs.
Supprimer sèche-cheveux et sèche-mains à air pulsé.
- Nettoyer plus souvent les plages-piscines en insistant sur les zones fréquemment touchées par les nageurs.
Afficher le protocole de nettoyage et désinfection : produits utilisés, fiche horodatée signée par le collaborateur.
- Dans les pataugeoires, recommander le port du maillot-couche.

ANIMATIONS



ORGANISATION

- Adapter le programme d'animations et l'ouverture des services et installations aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement.
- Réduction du nombre d'événements collectifs : pas ou moins de réunions d'information, programme extérieur renforcé, respect des normes de distanciation, animations sportives individuelles (fin des activités sportives collectives : beach-volley, football).
- Revue du programme d'animations en limitant à 10 personnes maximum par groupe et en assurant le respect de la distanciation physique.
- Port du masque obligatoire pour les encadrants



ET POUR LES CLUBS ENFANTS ?

- Possibilité de prise de température dans les clubs enfants si recommandé (sous réserve de disponibilité du matériel et d'autorisation de le faire).
- Revue du programme d'animations en limitant à 15 enfants maximum par groupe et en assurant le respect de la distanciation physique.



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- Aération par les fenêtres extérieures le plus fréquemment possible avant l'arrivée des enfants et entre chaque activité
- Normes espaces enfants similaires aux espaces scolaires (application normes écoles), nettoyage systématique des mains à l'arrivée et nettoyage des jeux après utilisation, etc.
- Entretien des locaux effectué en utilisant les procédures et produits virucides cf. page 5 avec une plus grande fréquence (2 fois par jour) et en insistant sur les zones fréquemment touchées.

CAS SUSPECTS



DÉTECTION DU VIRUS

- S'assurer de la mise en place et du respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au COVID-19
- Mise en place d'un engagement entre les parties de déclaration en cas de symptôme COVID-19
- Tous les employés ou tiers (clients, fournisseurs & intervenants) présentant des symptômes (difficultés respiratoires, perte de goût ou d'odorat...), seront invités par l'organisation à consulter immédiatement un médecin référent, Centre Covid ou autre organisme sanitaire local de référence.
- Sensibiliser les clients aux gestes barrières et les inviter à effectuer un contrôle de leur température si nécessaire.
- Les clients seront également incités à informer la structure d'accueil en cas de contamination post séjour.



MISE EN ISOLEMENT

- Mise en quarantaine de 14 jours de tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes du COVID-19
- Mise à disposition d'un espace dédié d'isolement et de conseil médical pour les clients découvrant des symptômes pendant l'événement, le voyage ou un séjour hébergé..
- Procédure de mise en isolement suite à la découverte d'un cas suspect sur site (appliqué pour tout employé, client ou tiers intervenant sur site), comprenant :
 - Mise à disposition d'un espace pour les personnes présentant les symptômes
 - Appel du centre 15 ou d'un médecin
 - Déclenchement des procédures d'isolement des personnes ayant été en contact rapproché avec les personnes infectées potentiellement
 - Déclenchement des procédures de nettoyage et désinfection renforcées.

ANNEXE 1

COMMENT PORTER UN MASQUE?

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant**
de mettre son masque
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever
le masque en le prenant
par les lanières



Couvrir le nez
et la bouche



Une fois posé,
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre
dans un sac plastique et le jeter
ou s'il est en tissu, le laver
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**



ANNEXE 2

DISTANCIATION SOCIALE



COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS

**Pour tenir la maladie à distance,
restez toujours à plus d'un mètre
les uns des autres**



Vous avez des questions
sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

ANNEXE 3

NOTRE ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE

COVID-19

Notre établissement s'engage

à respecter
les consignes sanitaires

Date et mention de l'établissement

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**